



N°94

La Lettre d' enviropea



L'information sur les politiques et les financements européens pour l'environnement et le climat

Sommaire

Actualités
d'Enviropea..... P.2

Actualité de la
Commission
européenne..... P.4

Actualité des politiques
nationales
environnementalesP.6

Actualités des politiques
européennes
environnementales ...P.7

Le projet LIFE en
lumière.....P.11

Edito

C'est avec plaisir que nous vous retrouvons en cette fin d'année 2024 avec notre 94ème lettre. Alors que nous achevons une année marquée par de nombreuses évolutions politiques et climatiques, nous vous proposons de revenir sur les événements récents qui façonnent notre avenir commun.

L'année a été ponctuée par des moments décisifs pour la scène politique française avec les récentes élections législatives, consécutives à la dissolution de l'Assemblée nationale, la chute du gouvernement Barnier, et la nomination récente du premier ministre François Bayrou. Ces élections marquent le début d'un nouveau cycle politique et ouvrent des opportunités pour renforcer les initiatives environnementales au niveau national, qui devront être saisies par le nouveau gouvernement.

Sur le plan européen, l'année 2024 a vu la conclusion des élections européennes et le passage de témoin entre les mandats de la Commission. Si le mandat 2019-2024 a été marqué par des défis majeurs (pandémie de COVID-19, crise migratoire et lacunes structurelles), il a également été le témoin de progrès. L'accélération de la transition énergétique grâce au European Green Deal a établi des bases solides pour une croissance durable et responsable, mettant en avant l'économie circulaire et l'innovation verte.

Du côté d'Enviropea, nous l'admettons, l'espace entre nos lettres s'est fait de plus en plus grand au fil du temps. Il faut dire que l'année 2024 fut l'une des plus chargées de ces dernières années – mais pas d'inquiétude, fidèles lecteurs, Enviropea se dote au premier trimestre 2025 d'un responsable communication, qui pourra chouchouter cette lettre (normalement trimestrielle...) comme il se doit. La régularité devrait donc très prochainement être respectée !

D'ici là, voici un petit point sur notre équipe, qui a bien changé depuis février : Yanna Guisolan est toujours déléguée générale, Séverine Raphiou est toujours chargée de mission climat, mais Julien Baudry est parti, après tout de même près de 5 ans au sein de notre structure, pour voguer vers des horizons plus maritimes ! Pour assurer un maintien de l'équipe, Julia Janez nous a rejointe en tant que chargée Ressources/Economie circulaire, et Eline Bourget pour un an d'alternance. Vous trouverez tous nos contacts sur le site internet.

Nous vous remercions pour votre engagement tout au long de cette année et vous donnons rendez-vous en 2025 pour continuer ensemble à bâtir un avenir plus durable. Toute l'équipe vous adresse ses meilleurs vœux pour cette fin d'année et vous souhaite une nouvelle année pleine d'énergie et de réussites.



Actualité d'Enviropea

Appel à projet LIFE 2024

Ces derniers mois ont été plutôt chargés chez Enviropea en raison de l'appel à projet LIFE pour l'année 2024. Nous avons eu l'occasion de vous rencontrer au cours de nos différentes formations, ainsi que nos ateliers de montage et d'écriture des projets LIFE. Comme chaque année, nous avons également pu vous tenir au courant des changements de priorités dans chaque sous-programme LIFE. Nous avons également pu échanger et faire progresser vos projets pendant nos séances d'accompagnement avec les porteurs de projet de cette année.

Cette année, le budget disponible pour les projets LIFE était de 571 millions d'euros. Il a été réparti ainsi :

- Nature et biodiversité - 155 millions d'euros.
- Économie circulaire et qualité de vie - 65 millions d'euros.
- Atténuation et adaptation au changement climatique - 61,98 millions d'euros.
- Transition énergétique propre - 81,25 millions d'euros.
- Nouveau Bauhaus européen - 8 millions d'euros.
- Gouvernance environnementale - 10 millions d'euros.
- Projets stratégiques intégrés (SNAP/SIP) - 150 millions d'euros.
- Assistance technique pour la préparation des SIP et SNAP (TA-PP), la réplication, le renforcement des capacités ou les priorités législatives et politiques - 26 millions d'euros
- Conventions de subvention de fonctionnement spécifiques aux ONG - 14 millions d'euros.

Cette année, ce ne sont pas moins de 895 projets qui ont été soumis à l'appel à projets LIFE 2024, pour près de 2.7 milliards de demande de subvention. 2024 constitue une année record avec une augmentation de 37% des candidatures au programme. Encore une fois, la compétition reste grande.

C'est le sous-programme Transition énergétique propre qui a reçu le plus de demandes (310 soumissions) avec une demande de subvention européenne à hauteur de 475M€ et un budget d'appel établi à 81,2M€.

Ensuite, c'est le sous-programme Economie circulaire et qualité de vie qui comptabilise 265 dossiers, une demande à 725M€ pour un appel à 79,5M€.

Le sous-programme Atténuation au changement climatique et adaptation a quant à lui 183 projets soumis pour une valeur demandée de 628M€ et un appel qui ne dépassera pas les 61,9M€.

Enfin le sous-programme Nature et Biodiversité a été le moins sollicité avec 137 soumissions mais pour tout de même 610M€ de subventions demandées contre un appel à 158,5M€.

Pour notre plus grand bonheur, toujours plus de projets environnementaux sont proposés.

Lauréats 2023

Les résultats officiels de l'appel à projets 2023 sont tombés !

Pour cet appel à projet, 133 lauréats se partagent 380 millions d'euros de subvention LIFE afin de répondre aux objectifs du Pacte vert.

Pour la France, 11 projets sont lauréats du programme de l'appel à projets LIFE 2023. Sur ces 11 lauréats, Enviropea en a accompagné 6 !

Sous-programme Climat 🌿 :

- **LIFE Vinoshield** - Protéger les vignes contre les variations climatiques, projet porté par Texinov.
- **LIFE Maraisilience** - Renforcer la résilience climatique dans le Marais Poitevin, projet porté par le Syndicat mixte du parc naturel du Marais Poitevin.
- **LIFE Adapto plus** - Renforcer la résilience côtière en France, projet porté par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Ce projet vient en complément du projet LIFE Adapto qui explorait les solutions face aux effets du changement climatique sur les territoires littoraux naturels
- **LIFE Biosphere Adapt** - Adapter une gestion participative aux enjeux du changement climatique : apprentissage collectif, soutien et mise en œuvre dans les réserves de biosphère, projet porté par le MAB France

Sous-programme Nature & Biodiversité 🦋 :

- **LIFE Stop Extinction** - Sauver les populations d'oiseaux du Pacifique (Polynésie) au bord de l'extinction, projet porté par la Société d'Ornithologie de Polynésie Manu.

Sous-programme Transition vers l'énergie propre 🌱 :

- **OTTER LIFE** - Construire la confiance des propriétaires pour effectuer des rénovations énergétiques, projet porté par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la métropole de Marseille

Mobilisez Enviropea pour l'accompagnement de votre projet

L'association Enviropea est reconnue depuis des années par les acteurs institutionnels pour la qualité de son accompagnement et peut donc vous accompagner dans le montage de vos projets européens via différents dispositifs publics.

Au-delà de la mission d'assistance LIFE (pour le MTE et MCT), plusieurs Régions françaises ont mis en place des dispositifs d'accompagnement pour les porteurs de projets européens de leur territoire, avec des prises en charge diverses (forfait d'accompagnement offert de 3 jours à 80 heures selon le projet, prise en charge d'une partie des coûts de l'accompagnement, etc.)

Pour aider nos nouveaux adhérents à y voir plus, voici un récapitulatif des dispositifs dont Enviropea fait partie :

- **Mission d'assistance LIFE (MTE – MCT)** : assistance proposée par le Ministère à tout porteur de projets LIFE français.
- **Ambition Région internationale** : dispositif à destination des entreprises uniquement (TPE, PME et ETI) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour un accompagnement sur tout type de programme (LIFE, Interreg, Horizon Europe/EIC, etc.)

- **Project'Eur** : accompagnement des porteurs de projets de la Région Centre-Val de Loire, sur tout type de programme.
- **Objectif Europe (anciennement ACE 2020)** : accompagnement des porteurs de projets de la Région Pays de la Loire.
- **Drap'Europe** : accompagnement des porteurs de projets de la Région Bretagne. Cet accompagnement concerne les programmes « INTERREG », « LIFE », « CERV- Citoyenneté européenne, droits et valeurs », « Europe créative » et « Erasmus + Sport ». Enviropea intervient sur ce dispositif en partenariat avec le bureau d'études Sud Concept.

Veillez noter que d'autres Régions offrent des accompagnements (accompagnement Boost'Europe pour les projets de recherche et d'innovation de la Région Bretagne, dispositif FRAPPE de la Région Hauts de France, etc.) N'hésitez pas à contacter le service Europe de votre Région pour plus d'informations !

Pour toute question ou information supplémentaire, contactez Enviropea par mail à l'adresse : contact@enviropea.com.

Actualités de la Commission européenne

Investissement dans l'hydrogène

La Commission européenne pousse son soutien au marché européen de l'hydrogène un peu plus loin en lançant les travaux sur un nouveau mécanisme pilote pour l'hydrogène. Celui-ci aura pour but d' « accélérer les investissements en donnant une image plus claire de la situation sur le marché tant des acheteurs que des fournisseurs et en facilitant les contacts entre eux ». Il permettra également de « collecter, de traiter et de donner accès à des informations sur la demande et l'offre d'hydrogène renouvelable et bas carbone et de produits dérivés », et donnera ainsi la possibilité aux acheteurs européens de « se rapprocher des fournisseurs européens et étrangers ». Ce mécanisme, créé dans le cadre du train de mesures sur les gaz décarbonés et l'hydrogène, sera en place pendant cinq ans et sera une partie intégrante de la Banque européenne de l'hydrogène. [L'UE a mis en place un cadre réglementaire complet et intégré pour soutenir le développement d'un marché de l'hydrogène pleinement opérationnel d'ici à 2030. Le train de mesures sur les gaz décarbonés et l'hydrogène définit des règles de marché claires, offrant une sécurité juridique et une visibilité à long terme aux investisseurs tout au long de la chaîne de valeur de l'hydrogène.]

Le mécanisme collectera et traitera des données de marché sur l'évolution des flux et des prix de l'hydrogène. Une procédure de passation de marchés a débuté le 3 juin pour trouver un prestataire de services chargé de mettre au point une plateforme informatique pour le fonctionnement du mécanisme pilote. La Commission prévoit de signer un contrat d'ici la fin de cette année, afin qu'elle puisse commencer ses activités d'ici-là mi-2025.

Elections européennes 2024

C'est par une victoire écrasante du Rassemblement National, mené par Jordan Bardella, que se sont soldées les élections européennes de ce 9 juin. La France sera donc représentée par l'extrême droite au Parlement européen. Cette nouvelle soulève de sérieux doutes en raison de l'absence flagrante d'intérêt que Bardella a pu montrer

pour tous les sujets sociétaux ayant un impact direct sur les citoyens européens, comme le montre son opposition à la création d'un salaire minimum en Europe, l'égalité salariale, l'interdiction de l'IVG en Pologne, le plan de lutte contre les violences sexuelles, la déclaration de l'UE comme une zone de liberté pour la communauté LGBTQ+, etc. Mais c'est surtout la légèreté des mesures environnementales prévues par J. Bardella pour les années à venir qui nous intéresse. Nous reviendrons en détail sur les propositions environnementales soumises par le RN.

En plus du résultat des votes, les européennes de cette année ont pris un tournant inattendu avec l'annonce par le président Macron de la dissolution de l'Assemblée nationale le même jour. Il est intéressant de rappeler que ce pouvoir est à l'origine accordé après consultation du Premier ministre ou du Président des Assemblées, ce que Jordan Bardella n'est pas. Cela nous donne une idée de l'influence qu'a l'extrême droite sur l'actuel président de la République. Certains d'entre vous se demanderont ce que cette annonce signifie pour la France. Et bien la dissolution, prévue par l'article 12 de la Constitution française, est une stratégie politique. Elle permet soit de renforcer le pouvoir du Président, soit de reconnaître une défaite du pouvoir en place (et donc de placer son espoir dans les mains du peuple). Dans le contexte politique actuel et surtout au vu de l'incapacité qu'a la gauche à s'unir, la dissolution constitue un risque de cohabitation du Président Macron avec l'extrême droite. Cette dissolution a également entraîné la tenue des élections législatives, qui ont eu lieu le 30 juin et le 7 juillet.

Pour revenir sur les européennes, nous vous proposons de revenir en détail sur le programme environnemental du parti gagnant, le Rassemblement National. Vous n'êtes pas sans savoir que le RN n'est pas le parti plus engagé dans la lutte environnementale et l'adaptation au changement climatique, en comparaison à des partis comme la France Insoumise ou les Écologistes. Les mesures prévues par le RN ont d'ailleurs fait l'objet des inquiétudes de plusieurs institutions environnementales comme le groupement d'ONG Réseau action climat (RAC). L'inquiétude principale du RAC réside notamment dans la menace pesant sur le maintien du Pacte vert par le RN, qui a dit vouloir "défendre une écologie raisonnable, à rebours de l'écologie punitive du Pacte vert". Selon le RAC, il s'agirait d'un "recul majeur".

Le long de sa campagne électorale, le RN a prôné l'investissement dans les "technologies d'avenir" comme le nucléaire de nouvelle génération, l'hydrogène ou la géothermie, énergies qualifiées par le RAC de "marginales" ou de "paris technologiques dont le déploiement est trop long pour atteindre nos objectifs". Le RN a également exprimé le souhait "d'assouplir les obligations européennes de rénovation énergétique des bâtiments (DPE)", ce qui, pour le RAC, "freine la lutte contre la précarité énergétique et la baisse de la consommation".

Il y a encore de nombreux exemples de propositions qui présentent des faiblesses. En plus d'un "redéploiement massif du transport ferroviaire", le parti d'extrême droite veut "abroger les normes européennes absurdes comme l'interdiction de la vente des voitures à moteur thermique en 2035 ou la multiplication des zones à faibles émissions". Selon le RAC, la première mesure "condamnerait les objectifs climatiques du secteur automobile", tandis que la deuxième est hors sujet, puisque la mise en place des ZFE sort du champ des compétences de l'UE. Si le RN propose d'instaurer des mesures miroirs pour faire respecter aux importations les normes environnementales et sociales européennes, "ce qui va dans le bon sens", comme l'observe le RAC, il propose des reculs sur l'ambition environnementale de l'agriculture dans l'UE en voulant notamment "décréter une pause réglementaire". Par ailleurs, le RN n'a fait aucune mention de la protection et la restauration de la nature, ou encore de la lutte contre la pollution de l'air. Rien non plus n'a été proposé pour l'accompagnement des ménages et des emplois dans la transition écologique, notamment pour les plus précaires.

Elections législatives 2024

Ce dimanche 7 juillet a lieu le second tour des élections législatives de 2024. Ces élections, organisées après la dissolution de l'Assemblée Nationale, prennent une signification différente avec la cote de popularité grandissante de l'extrême droite auprès du public. C'est au terme d'une mobilisation sans précédent que le Nouveau Front Populaire (union des principaux partis de la gauche) a pu remporter ces élections. Le NFP a été formé en réponse à la victoire du Rassemblement National aux élections européennes du mois dernier. Cette coalition donne un nouveau souffle au Front populaire de 1936 (union du Parti communiste, du Parti radical et de la Section française de l'Internationale ouvrière), dirigé par Léon Blum. En effet, le FP de cette époque s'était uni pour lutter contre la bourgeoisie nationale et surtout faire face au "danger fasciste".

Nous vous proposons de revenir sur quelques propositions phares du parti gagnant, et plus particulièrement sur les mesures environnementales prévues. Comme nous le savons, la gauche a toujours montré le plus d'intérêt pour l'environnement et les enjeux du changement climatique. La coalition NFP rassemble des partis dont les opinions sur l'urgence écologique sont proches. Parmi les mesures environnementales, on retrouve beaucoup de mesures en faveur de l'adaptation au changement climatique. Leur projet de planification écologique par exemple, implique la mise en place d'une loi de programmation énergie climat, la rénovation des infrastructures publiques, ou encore la neutralité carbone en 2050. On retrouve également des initiatives comme l'inclusion d'un volet climatique à l'impôt sur la fortune (ISF) ou encore la proposition d'un pacte européen pour le climat et l'urgence sociale.

Le NFP compte également mettre en place un bon nombre de mesures sur la biodiversité. Par exemple, la coalition prévoit d'appliquer la "règle verte", c'est-à-dire de "ne plus prendre à la nature davantage que ce qu'elle n'est pas capable de constituer". Il est également prévu l'adoption d'un moratoire sur les méga-bassines ou encore la protection des forêts en "garantissant la diversité des essences, avec une filière sylvicole respectueuse de la biodiversité et des sols, garantissant les qualifications et les emplois des forestiers".

En termes d'agriculture, le NFP compte entre autres interdire l'importation de toute production agricole ne respectant pas les normes sociales et environnementales françaises. Il est également prévu de "lutter contre l'accaparement des terres et permettre à chaque agriculteur qui souhaite s'installer d'accéder à une exploitation pour préserver le modèle agricole familial" ou encore de soutenir la filière du bio et l'agroécologie.

Enfin, en ce qui concerne l'énergie, la coalition a de grands projets pour la France, qu'elle compte élever au rang de "leader européen des énergies marines avec l'éolien en mer et le développement des énergies hydroliennes". Le NFP compte également refuser la privatisation des barrages hydroélectriques ainsi que renforcer la structuration de filières françaises et européennes de production d'énergies renouvelables (de la fabrication à la production).

Dans l'ensemble, les propositions du Nouveau Front Populaire s'inscrivent dans la continuité des objectifs fixés pour 2050. Si leur programme propose des mesures assez ambitieuses, le NFP place l'avenir écologique de la France au centre de ses priorités (à côté des enjeux sociaux) en poussant le pays à mobiliser ses ressources pour devenir un pilier plutôt que de conserver un statut attentiste.

Un nouveau gouvernement : Du changement au sein du ministère de la transition écologique

Dans une nomination qui marque une nouvelle étape dans la politique environnementale de la France, Agnès Pannier-Runacher a été désignée en septembre 2024 comme ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques. Cependant, cette promotion s'est accompagnée de défis considérables, tant sur la scène nationale qu'europeenne.

Agnès Pannier-Runacher, figure clé des gouvernements Macron depuis 2018, a toujours été pragmatique sur les questions environnementales. Son soutien au nucléaire, qu'elle voit comme une composante essentielle de la transition énergétique, reste une position centrale. Bien qu'elle ait mis en avant des projets comme la sortie des énergies fossiles et la lutte contre le changement climatique, certaines de ses décisions, comme l'absence d'opposition à des projets de forage pétrolier en Gironde, ont suscité des doutes sur son réel engagement écologique.

La ministre a fait face à des critiques croissantes concernant le manque d'engagement environnemental tangible de son gouvernement. Ses actions et celles de son prédécesseur sous les mandats d'Emmanuel Macron sont souvent perçues comme insuffisantes, voire régressives, en matière écologique. Le gouvernement d'Emmanuel Macron, dès le début de son premier mandat, s'est positionné comme un champion de la transition écologique, avec des engagements ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de protection de la biodiversité. Cependant, les avancées concrètes ont souvent été freinées, notamment en raison de priorités économiques jugées contradictoires avec les objectifs climatiques.

Cette dynamique a pris un tournant radical lors de la chute du gouvernement Barnier en novembre 2024, consécutive à une motion de censure adoptée par l'Assemblée nationale. Ce bouleversement politique a conduit à la nomination de François Bayrou en tant que Premier ministre. François Bayrou a promis de placer l'écologie au cœur de l'action gouvernementale. Ce changement de leadership pourrait redéfinir les priorités écologiques de la France, bien que des défis considérables subsistent. Le nouveau gouvernement devra ainsi se saisir des questions environnementales, mais des doutes persistent quant à l'importance qu'il leur accordera.

Actualités des politiques européennes environnementales

L'adoption du Mercosur par l'Union Européenne : une décision controversée

En décembre 2024, l'Union européenne a officiellement ratifié l'accord commercial avec le bloc du Mercosur, regroupant le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay. Cette signature, attendue depuis près de vingt ans, suscite une vive controverse, notamment en France, où de nombreux responsables politiques et organisations environnementales avaient exprimé leur opposition. Alors que cet accord vise à renforcer les échanges commerciaux entre les deux régions, ses conséquences sur l'environnement et l'agriculture européenne inquiètent.

Des tensions politiques et environnementales

L'accord Mercosur permet une réduction significative des barrières douanières pour plusieurs produits agricoles sud-américains, notamment le soja, la viande bovine et l'éthanol. Cependant, ces produits sont souvent associés à des pratiques intensives, comme la déforestation de la forêt amazonienne et l'utilisation massive de pesticides interdits en Europe. En dépit de clauses prévoyant des engagements environnementaux de la part des pays du Mercosur, de nombreux experts doutent de leur mise en œuvre effective.

En France, l'adoption de cet accord a suscité une réaction énergique de la part des syndicats agricoles, qui craignent une concurrence déloyale pour les producteurs locaux. "Nous ne pouvons pas rivaliser avec des produits qui ne respectent ni nos normes environnementales ni nos standards de qualité", affirme un représentant de la FNSEA. L'opposition française à cet accord reflète également une plus large inquiétude sur l'avenir des objectifs climatiques de l'UE, à l'heure où la neutralité carbone d'ici 2050 est au cœur des priorités européennes.

Les conséquences pour l'agriculture européenne

Avec l'ouverture des marchés, les exploitations agricoles européennes seront soumises à une pression concurrentielle accrue. En particulier, les petits exploitants risquent d'être les plus touchés, étant souvent moins capables de réduire leurs coûts pour s'adapter à la compétition mondiale. La baisse des prix des produits agricoles pourrait ainsi mettre en danger la viabilité économique de nombreuses fermes, tout en dégradant la souveraineté alimentaire européenne.

Cependant, cet accord pourrait aussi servir de catalyseur pour une transformation profonde du modèle agricole européen. Plutôt que de se concentrer uniquement sur la productivité, il est essentiel de promouvoir un système agricole basé sur la durabilité, l'innovation et la qualité. Cela implique de renforcer les soutiens aux exploitations écoresponsables, de stimuler l'agroécologie et d'investir dans des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Une telle évolution permettrait à l'Europe de maintenir sa compétitivité tout en respectant ses engagements climatiques.

Un appel à l'action et à la vigilance

Face à cette nouvelle réalité, il revient aux états membres de l'UE de s'assurer que les clauses environnementales de l'accord Mercosur soient rigoureusement appliquées. Cela implique un suivi strict des engagements pris par les pays du Mercosur, notamment en matière de déforestation et de respect des droits humains. Par ailleurs, il est primordial de renforcer les dispositifs de soutien pour accompagner les agriculteurs européens dans cette transition.

Alors que le débat sur l'accord Mercosur reste vif, il est clair que cette décision marquera un tournant pour l'avenir de l'agriculture et des politiques environnementales de l'Union européenne. Seule une mobilisation collective permettra de transformer ce défi en opportunité et d'éviter que cet accord ne devienne un frein aux ambitions climatiques de l'Europe.

Net-Zero industry Act

Le Conseil européen a donné le 27 mai son approbation finale pour le Net-Zero Industry Act (loi sur les industries à zéro émissions nettes). Suite à l'approbation par le Conseil

de la position du Parlement européen, l'acte législatif a été adopté. Cette loi est l'une des trois initiatives législatives clés du plan industriel du pacte vert - avec la loi sur les matières premières critiques et la réforme de la conception du marché de l'électricité - visant à améliorer la compétitivité de l'industrie européenne zéro émission nette et à soutenir une transition rapide, à la neutralité climatique. La mise en vigueur de cette loi permettra de dynamiser les technologies vertes en favorisant l'investissement et l'innovation. Cette loi va permettre de simplifier le processus d'octroi de permis pour les projets stratégiques, faciliter l'accès au marché pour les produits technologiques stratégiques (notamment dans les marchés publics ou la mise aux enchères des énergies renouvelables), améliorer les compétences de la main-d'œuvre européenne dans ces secteurs (c'est-à-dire avec des académies industrielles à zéro émission nette et des zones ou « vallées » industrielles à forte concentration) et créer une plateforme pour coordonner l'action de l'UE dans ce domaine. Le règlement vise à stimuler le déploiement industriel des technologies zéro émission nette nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE, en utilisant la force du marché unique pour renforcer la position de l'Europe en tant que leader des technologies vertes industrielles.

Les progrès vers les objectifs de la loi sur l'industrie zéro émission nette seront mesurés par deux indicateurs. Le premier sera la capacité de fabrication de technologies à émissions nettes nulles, telles que les panneaux solaires photovoltaïques, les éoliennes, les batteries et les pompes à chaleur, atteint 40 % des besoins de déploiement de l'UE. Le deuxième, un objectif spécifique visant à accroître la part de l'Union dans ces technologies, en vue d'atteindre 15 % de la production mondiale d'ici 2040.

Après avoir été signé par le Président du Parlement européen et le Président du Conseil, le règlement sera publié au Journal officiel de l'Union européenne et entrera en vigueur le jour de sa publication.

Nouvelles capacités de production d'électricité verte en Italie

La Commission européenne a donné son autorisation pour la mise en place d'un régime italien visant à soutenir un total de 4 590 MW de nouvelles capacités de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, en vertu des règles de l'UE en matière d'aides d'État. Le régime contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union relatifs au pacte vert pour l'Europe, tout en aidant à mettre un terme à la dépendance aux combustibles fossiles russes et à accélérer la transition écologique. Cette mesure, qui s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2028, sera financée au moyen d'un prélèvement sur la facture d'électricité des consommateurs finaux.

Le régime soutiendra la construction de nouvelles centrales utilisant des technologies innovantes et qui ne sont pas encore parvenues à maturité, à savoir l'énergie géothermique, l'énergie éolienne en mer (flottante ou fixe), l'énergie solaire thermodynamique, l'énergie solaire flottante, l'énergie marémotrice, houlomotrice et d'autres énergies marines, ainsi que le biogaz et la biomasse. Il est attendu que les centrales injectent un total de 4590 GW de capacité de production d'électricité renouvelable dans le système électrique italien. Selon la technologie utilisée, le délai d'entrée en service des centrales qui seront retenues varie entre 31 et 60 mois.

Dans le cadre de ce régime, l'aide sera fournie sous la forme d'un contrat d'écart compensatoire bidirectionnel pour chaque kWh d'électricité produite et injecté dans le réseau, et sera versée pendant une durée correspondant à la durée de vie des centrales. Les projets seront sélectionnés par le biais d'une procédure d'appel d'offres transparente et non discriminatoire, au cours de laquelle les bénéficiaires feront des offres sur le tarif incitatif (le prix d'exercice) nécessaire à la réalisation d'un projet donné. Le prix de référence pour l'électricité sera calculé en tant que prix zonal à l'heure, qui

correspond au prix de l'électricité au moment où l'énergie est injectée dans le réseau dans la zone où la centrale se situe.

Adoption de la directive sur la performance énergétique des bâtiments

Ce 12 avril, la Commission a franchi une nouvelle étape dans le pacte vert pour l'Europe en adoptant la directive renforcée sur la performance énergétique des bâtiments. Cette directive définit le cadre permettant aux États membres de réduire les émissions et la consommation d'énergie dans les bâtiments, qu'il s'agisse des logements et des lieux de travail, des écoles, des hôpitaux ou d'autres bâtiments publics, dans l'ensemble de l'UE. Cela contribuera à améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens.

La directive est un atout important de l'action mise en œuvre par l'UE pour abandonner progressivement les combustibles fossiles, doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique et tripler la capacité d'énergie renouvelable d'ici à 2030, comme convenu avec les partenaires mondiaux lors de la COP 28. Cette nouvelle directive s'appuie sur l'achèvement et l'entrée en vigueur du paquet législatif "Ajustement à l'objectif 55" et contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030.

Les États membres sont libres de choisir les bâtiments à cibler et les mesures à adopter pour parvenir à une réduction de la consommation moyenne d'énergie primaire des bâtiments résidentiels de 16 % d'ici à 2030 et de 20 à 22 % d'ici à 2035. En ce qui concerne les bâtiments non résidentiels, ils devront rénover 16 % des bâtiments les moins performants d'ici à 2030 et 26 % des bâtiments les moins performants d'ici à 2033. Les États membres auront la possibilité d'exempter de ces obligations certaines catégories de bâtiments résidentiels et non résidentiels, tels que les bâtiments historiques ou les maisons de vacances. Les citoyens bénéficieront d'un soutien dans leurs efforts destinés à améliorer leur logement. La directive exige la mise en place de guichets uniques pour fournir des conseils sur la rénovation des bâtiments et prévoit des dispositions relatives au financement public et privé afin de rendre la rénovation plus abordable et plus réalisable.

La directive renforcera l'indépendance énergétique de l'Europe, conformément au plan REPowerEU, en réduisant notre utilisation de combustibles fossiles importés. La directive révisée fera des bâtiments à émissions nulles la nouvelle référence en matière de bâtiments neufs. Les émissions sur site provenant de l'utilisation de combustibles fossiles de tous les nouveaux bâtiments résidentiels et non résidentiels doivent être nulles, à compter du 1er janvier 2028 pour les bâtiments publics et du 1er janvier 2030 pour tous les autres bâtiments neufs, avec la possibilité de dérogations spécifiques. La directive renforcée contient de nouvelles dispositions visant à éliminer progressivement les combustibles fossiles dans le secteur du chauffage des bâtiments et à stimuler le déploiement d'installations solaires, en tenant compte des situations nationales. Les États membres devront également veiller à ce que les bâtiments neufs soient «prêts au solaire». Les subventions pour l'installation de chaudières autonomes à combustibles fossiles seront interdites à partir du 1er janvier 2025. La directive va également encourager la mobilité durable grâce aux dispositions relatives au précâblage, aux points de recharge pour les véhicules électriques et aux emplacements de stationnement pour les vélos.

Le projet LIFE en lumière

Projet LIFE Maraisilience

Pour cette mini interview du projet LIFE Maraisilience porté par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, nous avons recueilli, cet été, les propos de la coordinatrice du projet (Elise PERROCHEAU).

Quelle est l'ambition de votre projet (Résumez les principales actions et les résultats attendus) ?

L'ambition du projet est de mobiliser les acteurs du territoire sur l'adaptation au changement climatique, et de définir et mettre en œuvre une stratégie collective à l'échelle du Marais poitevin élargi à celui des EPCI associés au projet.

Ce projet vise d'abord à objectiver les impacts du changement climatique auprès des acteurs du territoire et du grand public et aider à la décision par la création d'un « observatoire climatique ». Cet outil numérique va permettre de centraliser des données existantes et de recueillir de nouvelles données par la mise en œuvre d'études en sciences humaines et sciences « dures » (étude de la fonction "puits de carbone", suivi de la dynamique sédimentaire, suivi des initiatives citoyennes...)

Nourri par cet observatoire climatique, le projet vise :

- à faire évoluer les gouvernances climatiques par la création d'un "Parlement " (3 éditions) composée de 100 acteurs du territoire et de 100 habitants,
- à amener les acteurs du territoire et ses habitants à se projeter sur des futurs désirables sur le thème "Vivre le Marais poitevin en 2050" par l'organisation d'ateliers de scénarisation
- à accompagner au changement plus de 800 personnes via des ateliers, outils et moyens humains dédiés
- à tester des actions concrètes expérimentales à l'échelle d'EPCI

Qu'est ce qui a motivé la réalisation de ce projet ?

Le Marais poitevin, première zone humide de la façade atlantique, est particulièrement concerné par les effets du changement climatique. Ce territoire littoral, situé en grande partie sous le niveau des plus hautes eaux marines, est confronté aux risques de submersion marine, aux inondations, à l'érosion d'une partie de ses côtes. Il supporte également les effets des sécheresses. En tant que territoire aménagé, habité, les villages et les infrastructures sont impactés par les excès climatiques. Son patrimoine naturel subit des évolutions qui vont se renforcer dans les années qui viennent.

L'éparpillement ou le manque de données factuelles (séquestration du carbone par exemple), la multitude d'acteurs et décisionnaires, le manque de stratégie commune à l'échelle du territoire, induisent des problématiques dites de "gouvernance". Elles génèrent questionnements et incertitudes face au changement climatique. Une meilleure connaissance et un partage des données à l'échelle locale, associée à l'élaboration d'une stratégie collective au service

d'une meilleure résilience du territoire, seront donc les objectifs portés par le projet LIFE Maraisilience.

En quoi la mise en place de ce projet LIFE est-elle différente de vos projets antérieurs ?

Dans ce contexte et au vu de la nécessité de résilience du territoire face aux changements climatiques, il est apparu primordial que le projet mobilise les énergies du plus grand nombre pour anticiper les évolutions à venir et co-construire un panel de solutions partagées. Le projet a donc été construit afin qu'habitants, élus, scientifiques, socioprofessionnels...imaginent collectivement le territoire de demain.

Il ne s'agit pas d'un programme opérationnel en tant que tel, mais bien d'un projet de concertation visant à orienter les décisions politiques, scénariser les futurs possibles et accompagner au changement les acteurs du territoire et le grand public.

Quelles sont les étapes à venir dans la réalisation de ce projet ?

Le projet va débuter en octobre 2024 pour se terminer en septembre 2028.

L'élaboration de l'observatoire climatique et le recueil des données seront engagés dès le début du projet.

Le premier Parlement aura lieu à l'automne 2025 après une mobilisation importante au cours de l'année 2025;

Les ateliers de scénarisation se dérouleront en 2025.

Le plan d'action d'accompagnement au changement, à destination des acteurs du territoire et du grand public, sera mis en œuvre à compter de 2026.